

FONDS DE REVITALISATION CEPHEID

Dispositif spécifique pour les entreprises ayant des projets créateurs d'emplois sur le territoire du PETR du Pays de Cocagne

CEPHEID a signé une convention de revitalisation avec l'Etat, suite à la réorganisation de son site de Maurens-Scopont.

Ce dispositif a pour objectif de **contribuer au développement d'activités économiques** et à **la redynamisation des centres-bourgs** en apportant un appui aux entreprises et commerces qui se développent sur le périmètre du dispositif et créent des emplois pérennes.



VOUS ENVISAGEZ

- Un développement de votre entreprise entraînant des créations d'emplois
- La création ou la reprise d'un commerce ou d'une activité artisanale en centre-bourg
- Des investissements liés à la reprise d'un commerce (immobiliers, aménagements, matériels, ...)
- Des recrutements pour soutenir le développement de votre activité

LE FONDS CEPHEID DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT PEUT SOUTENIR VOTRE PROJET



Ce fonds est composé d'une palette d'outils, mobilisables par les entreprises éligibles, afin d'appuyer et structurer leur développement :

- Pour les **entreprises en développement**, une subvention pouvant aller jusqu'à 3 500 € par emploi créé (dans la limite de 5 emplois par projet), versée après la période d'essai validée.
- Pour **la création ou la reprise d'un commerce ou d'une activité artisanale située dans un centre-bourg du territoire**, l'octroi d'une aide plafonnée à 10 000 € permettant de :
 - recourir à des expertises externes nécessaires à la structuration ou au suivi du projet,
 - financer des travaux d'aménagement d'un local commercial,
 - boucler le plan de financement ou les investissements nécessaires à l'exploitation du local.

Ces aides sont cumulables avec les dispositifs de financement publics.



POUR EN BÉNÉFICIER, IL VOUS FAUT :

- Être une entreprise de moins de 50 salariés, inscrite au RCS ou au répertoire des métiers
- Être implantée ou souhaiter se localiser sur le PETR du Pays de Cocagne : **Communauté de Communes Sor et Agout, Communauté de Communes Tarn Agout, Communauté de Communes Lautrécois-Pays d'Agout**
- Avoir un projet de développement, de création ou de reprise d'activité
- Recruter en CDI ou en CDD+6 mois avec un maximum de 5 emplois par projet
- Ne pas avoir procédé à des licenciements pour motif économique dans les 12 derniers mois, ou ne pas être couvert par une décision d'autorisation d'activité partielle pour difficultés économiques à la date de la demande de sollicitation du dispositif de revitalisation.
- Être à jour de vos cotisations sociales et fiscales



VOTRE PROJET EST ÉLIGIBLE ?

L'équipe projet vous apportera son expertise, en toute confidentialité, dans :

- la formalisation de votre projet
- son analyse économique et financière
- votre recherche de collaborateurs
- vos besoins en financement ou en expertises

afin de le présenter au Comité d'Engagement, qui statuera sur l'octroi d'un financement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Prenez contact avec l'un des partenaires de CEPHEID, qui vérifiera l'éligibilité de votre projet et vous accompagnera dans la démarche pour mobiliser ces aides et présenter votre projet en Comité d'Engagement.



CC SOR ET AGOUT

Ingrid LARRIEU - 05 63 72 84 84
ingrid.larrieu@communautesoragout.fr



CC TARN AGOUT

Céline ESCRIBE - 05 63 41 89 12
celine.escribe@cc-tarnagout.fr



CC LAUTRECOIS – PAYS D'AGOUT

Sylvain RAVIER - 05 63 70 52 67
developpement@cclpa.fr



CCI TARN

Valérie VINAY - 05 67 46 60 00
v.vinay@tarn.cci.fr



CMA TARN

Mayeul LABORDE - 06 47 36 05 20
mayeul.laborde@cma-tarn.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE

XXXXX
XXXXX



LE 30 FAB

Marion DURANTHON
marion.duranton@le30fab.com